Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 13 octobre 2026
à 18 h

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 55, avenue Dupras, le mardi 13 octobre 2026, à 18 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs* - 1263035007

Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice financier 2027 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs* - 1263035008

Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices financiers 2027 à 2036 et le transmettre au comité exécutif de la ville de Montréal.

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Période de questions du public.

70.02 Levée de la séance

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Levée de la séance.

Nombre d’articles de niveau décisionnel CA : 6
Nombre d’articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d’articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d’articles de niveau décisionnel CG : 0

_____
Diane BIBEAU
Secrétaire d'arrondissement substitut
Montréal, le jeudi 8 octobre 2026

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2026/10/13
18:00

Dossier # : 1263035007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 dd) soutenir des processus budgétaires publics reliés à la préparation du budget de la Ville de Montréal et de son PTI
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice financier 2027 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

D'adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice financier 2027 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-06 18:00

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1263035007**
Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 dd) soutenir des processus budgétaires publics reliés à la préparation du budget de la Ville de Montréal et de son PTI
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice financier 2027 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La **Charte de la Ville de Montréal** (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit les modalités relatives à l'élaboration et à l'adoption du budget municipal.

En vertu de l'article 143.2 de la Charte, le conseil d'arrondissement est tenu de transmettre au comité exécutif, dans le délai prescrit, un budget équilibré prévoyant des revenus équivalents aux dépenses inscrites.

Pour l'exercice budgétaire 2027, le comité exécutif a fixé au **14 octobre 2026** l'échéance de dépôt du **budget de fonctionnement 2027** et du Programme décennal d'immobilisations 2027-2036 des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 26 1218 (1263074005) Fixer, au plus tard le 14 octobre 2026, la date limite à laquelle les conseils d'arrondissements devront transmettre au Service des finances et de l'évaluation foncière leur Budget de fonctionnement 2027 et leur Programme décennal d'immobilisations 2027-2036, en vue de l'adoption du Budget 2027 et du Programme décennal d'immobilisations 2027-2036.
CA 25 200490 (1253035015) Adopter le budget de fonctionnement révisé de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice financier 2026 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le budget de 2027 a été établi selon des principes directeurs visant à soutenir des services de qualité aux citoyens, l'équité, l'imputabilité et l'autonomie de l'arrondissement. Il tient

compte des ajustements récurrents depuis quelques années.
Comme résultat de cet exercice, le budget global de fonctionnement de l'arrondissement a été établi à 51 039 700$ et sera financé par des transferts centraux équivalant à 40 201 800$, une taxation locale de 9 188 700$ ainsi que des revenus de 1 649 200$.

JUSTIFICATION

L'adoption du budget de fonctionnement est exigée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Budget de fonctionnement de l'arrondissement LaSalle				
		2026		**2027**
Sources de financement				
Transferts centraux		38 703 300		40 201 800
Taxation locale		8 767 500		9 188 700
Revenus		1 605 500		1 649 200
Total		**49 076 300**		**51 039 700**
Dépenses				
Rémunération		31 508 000		32 622 500
Transport et communication		606 400		572 600
Services professionnels, techniques et autres		6 088 600		6 552 400
Location, entretien et réparation		3 569 700		3 562 400
Biens non durables		3 900 200		4 059 300
Biens durables		389 200		263 300
Contributions à des organismes		1 005 900		1 467 600
Autres objets		2 008 300		1 939 600
Total		**49 076 300**		**51 039 700**

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Charte prévoit que le budget doit être adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement et qu'un avis public doit être diffusé au moins huit (8) jours avant sa tenue.

En conformité avec cette exigence, l'arrondissement a publié l'avis public annonçant la séance d'adoption du budget sur le site Internet de la Ville de Montréal le 5 octobre 2026..

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du budget lors de la séance extraordinaire du 13 octobre 2026 à 18 h.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-04

Cristina COPIL
Cheffe de division ressources financières, matérielles et informationnelles

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2026/10/13
18:00

Dossier # : 1263035008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices financiers 2027 à 2036 et le transmettre au comité exécutif de la ville de Montréal.

D'adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices financiers 2027 à 2036 et le transmettre au comité exécutif de la ville de Montréal.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-06 18:01

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1263035008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices financiers 2027 à 2036 et le transmettre au comité exécutif de la ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des loi 33 et 75, les projets d'investissements réalisés par les arrondissements depuis le 1er janvier 2005, sont à la charge des citoyennes et citoyens de LaSalle.
La charge qui leur est ainsi transférée correspond au montant net des emprunts que l'arrondissement doit contracter et pour lequel il doit faire la demande d'autorisation de règlement d'emprunt auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

L'enveloppe globale des emprunts allouée afin de financer les dépenses d'immobilisations à la charge de de l'arrondissement de LaSalle pour la période de 2027 à 2036 totalise 62 120 000$, soit 6 212 000$ par année.

Pour l'exercice budgétaire 2027, le comité exécutif a fixé au **14 octobre 2026** l'échéance de dépôt du budget de fonctionnement 2027 et du **Programme décennal d'immobilisations 2027-2036** des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 26 1218 (1263074005) Fixer, au plus tard le 14 octobre 2026, la date limite à laquelle les conseils d'arrondissements devront transmettre au Service des finances et de l'évaluation foncière leur Budget de fonctionnement 2027 et leur Programme décennal d'immobilisations 2027-2036, en vue de l'adoption du Budget 2027 et du Programme décennal d'immobilisations 2027-2036.
CA25 200491 (1253035016) Adopter le programme décennal d'immobilisations révisé de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices financiers 2026 à 2035 et le transmettre au comité exécutif de la ville de Montréal.

CA25 200454 (1253035010) Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices financiers 2026 à 2035 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le Programme décennal d'immobilisations 2027-2036 traduit les priorités de l'arrondissement

en matière de maintien des actifs et de développement de ses infrastructures et équipements.

Les montants présentés correspondent à la part nette des investissements assumée par l'arrondissement pour les dix prochaines années.

Il convient de souligner que certains projets d'investissement en immobilisations sont également soutenus par d'autres sources de financement et non inclus dans cette planification, telles que les contributions au comptant de l'arrondissement, les programmes corporatifs de la Ville ou d'autres mécanismes de financement.

JUSTIFICATION

L'adoption de la planification des projets d'investissements est prérequise afin de permettre la réalisation des travaux et faire les demandes appropriées de règlements d'emprunt auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le financement et l'exécution de ceux-ci en 2027 et pour les années subséquentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PDI 2027-2036 prévoit des investissements nets de 62 120 000$, soit 6 212 000$ par année :

Description	Programme de réfection parcs et piscines	Programme de réfection routière	Programme de réfection bâtiments		TOTAL
Projet	34 210	55 700	56 700		
2 027	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 028	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 029	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 030	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 031	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 032	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 033	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 034	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 035	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 036	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
TOTAL	10 000 000	21 320 000	30 800 000		62 120 000

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du Programme décennal d'immobilisations 2027-2036 permettra la réalisation de

projets dédiés au maintien de nos infrastructures urbaines, immeubles, parcs et divers, ainsi qu'à l'amélioration en qualité des services aux citoyennes et citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Charte prévoit que le budget doit être adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement et qu'un avis public doit être diffusé au moins huit (8) jours avant sa tenue.
En conformité avec cette exigence, l'arrondissement a publié l'avis public annonçant la séance d'adoption du budget sur le site Internet de la Ville de Montréal le 5 octobre 2026.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public annonçant une séance extraordinaire - Programme décennal d'immobilisations 2027-2036 et Budget exercice financier 2027 sera publié le 5 octobre 2026.
Adoption du budget lors de la séance extraordinaire du 13 octobre 2026 à 18 h.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-04

Cristina COPIL
Cheffe de division ressources financières, matérielles et informationnelles